

Conseil communal



Cugy (VD)

Commission des finances

Législature 2011-2016

Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis no 46/15

Budget 2016

Composition de la Commission des finances :

Eric Bron	Membre
Bertrand Fahrni	Président - Rapporteur
Armand Jost	Membre
Philippe Muggli	Membre
Markus Roth	Membre

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Commission des finances (Cofin) a rencontré le 3 novembre 2015 le Municipal responsable des finances, M. Flückiger, accompagné de la Boursière communale, Mme Bertusi. La Cofin les remercie pour la qualité des échanges et l'esprit toujours constructif de la rencontre.

2. Analyse de la Commission

Le budget 2016 présente un déficit à nouveau important de CHF 1'380'755.-, soit exactement le montant moyen des déficits prévus ces dix dernières années. Ce budget tient compte des 3 points d'impôt supplémentaires votés par le Conseil communal cet automne.

Les charges progressent de CHF 1'141'518.- par rapport au budget 2015 et de CHF 328'079.- par rapport au comptes 2014.

Les revenus n'augmentent que très faiblement de CHF 163'036.- par rapport au budget 2015 et même régressent de façon inquiétante de CHF 1'184'303.- par rapport aux comptes 2014 !

Les résultats réels constatés lors du bouclage des comptes ont par contre toujours été positifs jusqu'en 2014 (voir tableau ci-dessous). Faut-il dès lors encore une fois, s'inquiéter de ce déficit ? Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'exposer lors du préavis lié au taux d'imposition, les conditions financières de la Commune ont passablement changé depuis le début de cette législature avec :

- une pression toujours plus forte du canton sur ses charges imposées aux communes: celles-ci progressent pour Cugy de CHF 875'487.- selon le budget 2016 par rapport au budget 2015 déposé ;
- un cycle d'investissement important pour Cugy qui arrive gentiment à son terme mais dont il faut maintenant en payer le prix : les emprunts vont passer de CHF 16 millions à CHF 19.5 millions et la charge d'amortissement progresse de CHF 291'500.- ;
- une stagnation des rentrées fiscales avec peu de perspectives de développement pour amener de nouveaux habitants à Cugy (fin de l'effet du nouveau quartier EsCheseaux).

Cependant, d'un point de vue purement comptable, un certain nombre de fonds de réserve devrait permettre de réduire cette perte si elle s'avérait réelle, notamment le fonds de réserve de CHF 600'000.- pour couverture de déficit.

Tableau sur l'évolution du budget en comparaison avec les comptes

Année	Budget présenté par la Municipalité	Comptes (résultats réels)	Différence	Marge d'autofinancement
2007	-1'592'522	-179'017	+ 1'413'505	+ 1'228'062
2008	-1'719'151	+ 438	+ 1'719'589	+ 1'894'023
2009	-1'291'668	+ 4'494	+ 1'296'162	+ 1'024'643
2010	-1'641'973	+ 1'227	+ 1'643'200	+ 1'456'659
2011	-1'298'215	+ 758	+ 1'298'973	+ 553'345
2012	-1'285'890	+ 45	+ 1'285'855	+ 1'993'647
2013	-1'323'297	+ 331'324	+1'654'621	+ 1'519'798
2014	-1'868'655	+ 1'627	+ 1'867'028	+ 708'547
2015	- 402'273			
2016	- 1'380'755			

CHARGES (pages 1 et 2 vertes)

Nous ne reviendrons pas sur les charges cantonales imposées (voir plus haut).

On constate que sur les charges imposées par nos participations à des associations de communes (précisions sur page 4 jaune) augmentent de 12.8%, soit CHF 298'370.-.

Les charges sur lesquelles la Municipalité a la plus grande capacité d'influence connaissent des destins opposés qui s'annulent entre eux :

- Compte 30 – Autorités et personnel: la progression est de CHF 101'990.- due principalement à l'engagement d'un nouveau chef de voirie (poste existant mais salaire supérieur), à la création d'un nouveau poste (0.5 ETP) pour la conciergerie du collège des Epis d'Or et au coût généré par l'augmentation de 5 à 7 municipaux;
- Compte 31 – Biens, services, marchandises : la baisse est de CHF 119'475.-, répartie sur la majorité des sous rubriques.

REVENUS (pages 3 et 4)

L'augmentation prévue de CHF 303'300.- sur le poste 400 "Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel" (page 3 verte) correspond à la progression moyenne de ces 10 dernières années (2005 à 2014). Ce budget paraît très prudent car l'augmentation de 3 points d'impôts devrait voir progresser ce poste au-delà de cette moyenne (la valeur d'un point d'impôt est d'environ CHF 100'000.- pour la commune de Cugy).

Le second poste qui augmente fortement de CHF 128'710.- est le poste 427 "Revenus des immeubles du patrimoine administratif", suite à l'augmentation de la location des salles à l'ASICE et la nouvelle location des pavillons à l'EFAJE (voir pages 21 blanche, comptes 510.4271.00 et .01).

On constate également une forte diminution pour notre commune du retour sur la péréquation financière, dont le calcul est imposé par le canton : baisse de revenus de CHF 291'644.- (poste 452, page 4 verte ou comptes 220.4520.00 et 01, page 6 blanche).

Détails des comptes – pages blanches

La Cofin invite fortement les Conseillers communaux à passer en revue l'ensemble des pages blanches qui sont extrêmement bien détaillées et largement fournies en commentaires, facilitant grandement la compréhension du montage du budget par la Municipalité.

La Cofin ne reviendra pas sur chacun de ces postes, hormis celui lié au congélateur public (page 9 blanche, compte 353). Depuis 2012, la location des cases de ce congélateur génère une perte annuelle moyenne de CHF 5'321.- (budget 2015 et 2016 compris)

Coût du congélateur – compte 353.3123.00 – page 9 en 2016

	Charges	Revenus	Différence
2016	16'190	6'940	-9'250
2015	9'645	6'940	-2'705
2014	11'283	5'663	-5'620
2013	8'861	5'246	-3'615
2012	11'779	6'363	-5'416
2011	4'118	6'976	2'858
2010	5'266	7'362	2'096

Si cette prestation offerte par la commune pouvait encore se justifier il y a de très nombreuses années, il nous paraît à ce jour que la location d'un congélateur ne fait plus partie des services de base que se doit d'offrir une commune à sa population, ou alors à tout

le moins, ce service ne devrait pas être déficitaire. Ce n'est pas à la population, qui dans sa toute grande majorité a fait l'effort d'acheter un congélateur et de trouver une place dans son habitat, de devoir supporter cette prestation déficitaire. La Cofin demande à la Municipalité, soit d'abandonner cette prestation (solution préconisée par la Cofin), soit de la rendre neutre d'un point de vue financier en augmentant les coûts de location des cases.

Tenant compte du coût moyen depuis 2012 (budget 2015 et 2016 compris) de CHF 11'552.-, les revenus liés à la location doivent être égaux à ce montant. Pour ce faire, la Cofin propose l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2016 - Revenus	Amendement proposé	Budget 2016 proposé
353.4271.00	6'940	+ 4'560	11'500

3. Proposition de la Commission

Vu les éléments susmentionnés, la Commission des finances propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 46-15 avec l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2016 - Revenus	Amendement proposé	Budget 2016 proposé
353.4271.00	6'940	+ 4'560	11'500

Cugy, le 16 novembre 2015.

Eric Bron

Bertrand Fahrni

Armand Jost

Philippe Muggli

Markus Roth